

DOCUMENT

Terme générique désignant les objets porteurs d'informations (synonyme : média, médium).
Artefact représentant ou exprimant à l'aide de signes graphiques ou iconographiques, audio et vidéo une idée (il est conçu dans un but).

Provient de *docere* (instruire, enseigner).

Jusqu'au 17^{ème} siècle Sens d'enseignement (pédagogie, traduction).

À partir du 19^{ème} siècle Preuve et renseignement (juridique) = écrit

Définition :

- Le document est un ensemble d'informations matérialisées sur un support.
- Il est porteur de connaissances. Il sert à prouver.
- Il résulte d'un traitement cognitif.

Typologies

- Il existe différentes possibilités de classement des documents : par nature (audio, vidéo, écrit, etc.) ; selon la fonction (mémoire, communication, distraction, décision, etc.).
- Le classement par type :
 1. Document primaire : présente une information à caractère original (AFNOR)
 2. Document secondaire : porte des données résumant les informations du document primaire
 - ➔ Indique où trouver l'information recherchée (ex. : catalogue, bibliographie, index).
 3. Document tertiaire : présente une synthèse de plusieurs documents, c'est une compilation (dictionnaire, encyclopédie, bibliographie de bibliographie, synthèse d'ouvrages, état de l'art).

➔ Il existe une multitude de typologies possibles, mais elles ne sont pas fondamentalement utiles afin de comprendre la notion de document.

Différentes approches

Norme ISO :

Un document est « une information enregistrée qui peut être traitée comme une unité dans un processus de documentation, quelles que soient sa forme et ses caractéristiques physiques ».

➔ Un document est référencable et indexable.

Paul OTLET (*Traité de documentation*, 1934)

Notion extensible et l'étend au-delà du support du livre.

➔ Tout ce qui est porteur de données informationnelles.

Ex : timbre, une inscription, etc.

Suzanne BRIET (*Qu'est-ce que la documentation*, 1951) :

- Tout être vivant peut être document à partir du moment où il est objet d'étude (consigné sur un support).
 - ➔ C'est l'usage qui crée le document
- Le document existe à partir du moment où on en a besoin pour prouver, expliquer, comprendre quelque chose.

Jean MEYRIAT (« document, documentation et documentologie ») :

- Un document est un objet informationnel à visée communicationnelle (implique un auteur et un usager).
 - ➔ Le document est tout objet qui transmet une information, c'est-à-dire qu'il a du sens.
- Meyriat donne un rôle actif au récepteur.
 - ➔ La volonté d'obtenir une information est nécessaire.
- Meyriat distingue le document par intention (volonté informationnelle de l'auteur) et le document par attribution (assignée par l'utilisateur).
 - ➔ Il existe des documents à la fois par intention et par attribution.
 - ➔ Le document / le support d'information est identifié comme tel par l'émetteur et le récepteur (moyen de transport de l'information le plus rapide).
- **MAIS**, le récepteur reste le seul décisionnaire.
 - ➔ Il fait le document.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE

Le « document pédagogique » est quasiment un pléonasme (*documentum* = ce qui sert à instruire / pédagogie = l'art de l'éducation).

René LA BORDERIE :

- Distingue le document *sur* l'enseignement (document interne au MEN et issu de INRP, Canopé...) du document *pour* l'enseignement (ressources utilisées lors de séances).
- Le caractère pédagogique d'un document est déterminé *a posteriori* par l'enseignant (document par attribution).
→ Tout document peut devenir pédagogique à partir du moment où il est perçu comme tel.

Isabelle GARDIÈS :

Le document pédagogique a une place majeure dans l'enseignement.

- C'est un objet de travail permettant de transmettre des connaissances et de faire acquérir des compétences méthodologiques.

N.B. : « document-construit » = document nécessitant une lecture de connaisseur (cartes, graphiques). Il est adapté et/ou simplifié en fonction du public de destination.

Le rôle de médiateur documentaire de l'enseignant est donc crucial.

DOCUMENT NUMÉRIQUE

Définition :

Approche générale :

- Possède les mêmes caractéristiques que tout document, mais son support lui confère une grande plasticité.
→ c'est un document « instable » : il peut être modifié par tout moment.
Ex. : le document papier est dit à forme fixe. Il est stable.
- Caractère d'ubiquité : n'importe où, n'importe quand.
- Instantanéité, c'est-à-dire qu'il peut être transmis en temps réel.
- Interactif et collaboratif (commentaire d'utilisateurs, document évolutif).

D'après le collectif Roger T. Pédaque

- Le document numérique est instable, car il n'a pas d'entité physique. Il peut être déconstruit et reconstruit par celui qui l'exploite.
- Le rapport auteur-usager se confond.
- Bouleversement des propriétés classiques du document, ce qui nécessite une redocumentation (= transposition des documents traditionnels en documents numériques avec ajout de métadonnées) afin d'assurer la traçabilité des documents.

Enjeux

- La production de documents numériques nécessite des compétences documentaires et informatiques (risque de fracture entre ceux qui maîtrisent les TIC et les autres).
- Question de la compatibilité entre les appareils (liseuses, smartphones, etc.), c'est-à-dire de l'interopérabilité.
- Quid de la qualité informationnelle d'un document (qui l'a écrit ? Fiabilité de la source et de l'auteur)
Ex. : les encyclopédies papiers sont réalisées par des professionnels, alors que Wikipédia est écrite par des utilisateurs.
→ cf. Pierre Barthélémy, journaliste à *Le Monde*, qui en février 2017 a piégé Wikipédia avec un faux article.
- Question de la conservation des documents numériques (pérennité des *clouds* et serveurs pour conserver les connaissances du monde).